

Arnaud de la Croix

# Les Templiers

Des croisades aux bûchers

***Racine***

## PROLOGUE

Si l'on veut comprendre l'histoire du Temple, il faut impérativement la replacer dans son contexte, celui des croisades. L'ordre apparaît en effet dans les années 1118-1120, soit une petite vingtaine d'années après la prise de Jérusalem par les croisés en 1099. Et le Temple sera supprimé en 1312, soit une autre vingtaine d'années après la perte, en 1291, de Saint-Jean-d'Acre, la dernière grande possession des croisés en Terre sainte.

Les croisades se présentent comme un phénomène ambivalent, mêlant l'appât des richesses – nombre de chevaliers sans terre souhaitent se tailler un fief « au pays où coule le lait et le miel » –, l'envie d'en découdre – le pape Urbain II a remarquablement canalisé la violence des guerriers en les envoyant se battre en Orient –, enfin un puissant élan spirituel – dans l'esprit de ces pèlerins en armes que sont les croisés, il s'agit, en prenant d'assaut la « terre de promesse », de mettre leurs pas dans ceux du Christ.

Le Temple, milice révolutionnaire qui transgresse un interdit en mélangeant de façon inédite aspiration à la rédemption et combat par le glaive, morale chevaleresque et rapacité dans les affaires, s'inscrit pleinement, par son idéal comme par son fonctionnement, dans l'esprit lui-même ambigu des croisades. Un esprit qui nous échappe largement aujourd'hui, à nous, modernes, qui avons pris l'habitude de séparer la spiritualité de la guerre et l'économie de la religion. La mentalité médiévale voit les choses autrement. Pour les hommes et les femmes du Moyen Âge, le monde matériel possède une dimension spirituelle. Le monde est riche de signes sacrés, par lesquels Dieu se fait connaître, mais le diable peut lui aussi se manifester.

C'est à une plongée dans ce monde à la fois si proche et très éloigné du nôtre que je vous convie.

*Première partie*  
L'ASCENSION

Chapitre I  
27 NOVEMBRE 1095,  
L'APPEL DU PAPE

Aussi incroyable que cela puisse paraître, toute cette histoire débute par un discours tenu dans un champ. Il s'agit du champ Herm, situé à Clermont-Ferrand, au cœur de l'Auvergne. Le pape Urbain II, après avoir présidé neuf jours durant un concile ayant réuni treize archevêques et plus de deux cents évêques, décide de prendre la parole en plein air, devant une masse de prélats mais aussi de laïcs. Et ce qu'il leur déclare, le 27 novembre 1095, va bouleverser l'histoire, de l'Occident comme de l'Orient.

Lors du concile qui vient de s'achever, le pape a critiqué avec virulence les déprédations causées par les bandes cavalières aux ordres des seigneurs. Celles-ci rançonnent les paysans, les prêtres, les moines, soit tous ceux qu'on appelle alors, en latin, les *inermes*, c'est-à-dire ceux qui ne portent pas d'arme. Les hommes à cheval, casqués et maniant l'épée, quand ils ne se battent pas entre eux, laissent dans leur sillage violences et destructions. C'est le prix à payer pour leur «protection». Et c'est contre cela que s'insurge le souverain pontife présidant aux destinées de la chrétienté.

Qui est ce pape ?

Urbain II, de son nom de baptême Hugues de Châtillon, est né en Champagne. Avant d'être élu au trône pontifical à quarante-six ans, il appartenait à l'ordre de Cluny, l'une des plus puissantes congrégations de moines du continent.

S'il a fixé le concile en Auvergne, c'est que l'Italie est rendue peu sûre à cause des luttes opposant le Saint-Siège à l'empereur germanique, qui règne également sur une partie de la péninsule. Cet empereur, Henri IV, est allé jusqu'à faire élire, par des évêques dévoués à sa cause, un antipape du nom de Guibert.

Foucher de Chartres, homme d'Église, est présent dans le champ Herm à l'issue du concile. Il rapporte, dans sa chronique de la

première croisade, les propos tenus par le pape : « Je vous avertis et vous conjure non en mon nom, mais au nom du Seigneur, vous les hérauts du Christ, d'engager par de fréquentes proclamations les Francs de tout rang, gens de pied et cavaliers, pauvres et riches, à s'empressement de secourir les adorateurs du Christ, pensant qu'il est encore temps de chasser loin des régions soumises à notre foi la race impie des dévastateurs. Cela, je le dis à ceux de vous qui sont présents ici, je vais le mander aux absents, mais c'est le Christ qui l'ordonne. Quant à ceux qui partiront pour cette guerre sainte, s'ils perdent la vie, soit pendant la route sur terre, soit en combattant les idolâtres, tous leurs péchés leur seront remis à l'heure même, cette faveur si précieuse, je la leur accorde en vertu de l'autorité dont je suis investi par Dieu même. »<sup>1</sup>

Les « idolâtres », aux yeux du pape, ce sont les Turcs seldjoukides. Longtemps employés par les Arabes lors des conquêtes musulmanes, ils ont fini par s'emparer du pouvoir en Syrie-Palestine. Et, depuis un certain temps, ils ont pris la déplorable habitude de rançonner les pèlerins chrétiens. En outre, les armées turques mettent en danger l'Empire romain d'Orient, puissance chrétienne dont le siège est à Byzance. Et les dirigeants byzantins ont fait appel au pape afin qu'il envoie à leur secours une armée occidentale.

Le pape insiste sur un point : ce n'est pas en son nom qu'il parle, mais au nom de Dieu. Les templiers reprendront bientôt à leur compte une devise analogue, « *Non nobis domine non nobis sed nomini tuo da gloriam* », « Ne nous glorifie pas, Seigneur, mais glorifie ton nom ». Autrement dit, ils affirmeront par là ne pas agir pour leur propre compte, mais au nom de Dieu et pour sa plus grande et seule gloire.

Enfin, c'est le pouvoir dont Dieu a investi le Saint-Père qui permet à ce dernier de faire une promesse énorme à ceux qui vont « prendre la croix ». Symboliquement, les partants vont coudre une pièce de tissu en forme de croix sur leur vêtement. À ces hommes, il promet la vie éternelle au Paradis. Or, il nous faut savoir que l'existence des guerriers dans l'au-delà est fortement compromise parce qu'ici-bas, ils versent régulièrement le sang.

Envoyer ces fauteurs de troubles guerroyer loin de l'Europe, en leur ordonnant d'aller verser le sang des « idolâtres », voilà qui constitue un véritable coup de génie de la part d'Urbain II. S'ils doivent

---

1 Les sources citées sont répertoriées dans la bibliographie en fin de volume.

perdre la vie sur la route ou au combat, déclare le pape, les croisés seront aussitôt lavés de leurs fautes.

D'après certains témoins, immédiatement après le discours du Saint-Père, une grande clameur d'approbation se lève sur le champ Herm. Et l'on y distingue déjà un cri, « Dieu le veut! », qui est un cri de guerre.

### **15 juillet 1099, la prise de Jérusalem**

Une prophétie s'est mise à circuler qui soulève un espoir inouï. Elle affirme que l'Antéchrist règne à Jérusalem et que ceux qui l'abattront verront, de leur vivant, le Sauveur et la cité de Dieu, la Jérusalem céleste, descendre sur Terre. Avec ce nouvel avènement reviendra l'égalité entre les hommes, comme il en va au Paradis terrestre. Ce Paradis dont dira plus tard un prêtre anglais du nom de John Ball: « Quand Adam bêchait et Eve filait, où était donc le gentilhomme? »

De tels propos enthousiasment les foules de pauvres gens. Alors celles-ci, soulevées par les prédications d'un Pierre l'Ermite en France ou d'un Gottschalk en Allemagne, s'arment de fourches et enfournent quelques vivres dans de maigres besaces. Emmenant avec eux leur famille, des foules de démunis prennent la route avant même les grands féodaux.

Ces malheureux n'hésitent pas, chemin faisant par voie de terre en direction de la Ville sainte, à massacrer les Juifs qu'ils rencontrent. Une autre prophétie annonce en effet qu'à la fin des temps, lorsque l'Antéchrist sera renversé et que le Christ reviendra, les Juifs se convertiront à la foi chrétienne. Or, comme nombre d'entre eux refusent d'abandonner leur religion, on juge bon de les passer au fil de l'épée ou de les faire griller.

La croisade, ainsi qu'il ressort des chroniques juives de l'époque, est vécue par eux comme un temps de catastrophe. Les communautés juives, en pays d'islam, sont finalement mieux traitées qu'en Occident. Même si quelques voix d'évêques vont progressivement s'élever contre les massacres.

Après avoir brûlé des Juifs en Lorraine, en Rhénanie, en Hongrie, la croisade populaire, redoutée pour ses débordements et pillages, parvient début août 1096 devant les murs de Constantinople. Pierre l'Ermite, le chevalier Gautier Sans-Avoir et leurs troupes en haillons stationnent devant la ville où règne l'opulence, au cœur battant de l'Empire byzantin. L'Ermite est reçu à la cour, au milieu du luxe

de ceux qu'on appelle les Grecs, parce qu'ils ont adopté la langue grecque. Leur chef, le *basileus*, l'empereur Alexis Comnène, fait en sorte d'éloigner au plus vite de sa capitale ces gueux encombrants. Les munissant de vivres et de quelque argent, il les envoie se faire massacrer par les Turcs à Civitot, sur la rive orientale du Bosphore. Peu en réchappent. Pierre l'Ermitte fait partie des survivants.

Entre-temps, les grands se sont à leur tour mis en branle. Les chevaliers du Midi à la suite de Raymond de Saint-Gilles, le puissant comte de Toulouse. Le légat du pape, Adhémar de Monteil, accompagne cette armée. Les chevaliers flamands, auxquels le pape a personnellement écrit pour les exhorter au départ, de même que les Rhénans, sont conduits par le duc Godefroy de Boulogne, qui a mis sa forteresse de Bouillon en gage auprès du prince-évêque de Liège pour financer l'expédition. Sur sa route, le duc Godefroy rencontre pour leur malheur les communautés juives de Cologne et de Mayence. Afin d'échapper au massacre, celles-ci lui remettent la somme considérable de 500 marcs d'argent.

Les guerriers d'Île-de-France et de Champagne, quant à eux, prennent la route sous la direction d'Hugues de Vermandois, le propre frère du roi de France Philippe I<sup>er</sup>, ce souverain excommunié par le pape lors du concile de Clermont. Enfin, les Normands d'Italie méridionale et de Sicile, rudes descendants des Vikings venus de Scandinavie, s'ébranlent sous la conduite de Bohémond de Tarente et de son neveu Tancrède.

Ayant suivi des itinéraires séparés, ces différentes armées effectuent leur jonction fin 1096, début 1097, se retrouvant à leur tour sous les murs de Constantinople où elles installent leurs campements. Il nous reste à ce sujet le témoignage d'Anne Comnène, la propre fille du *basileus* Alexis, qui assiste avec étonnement à l'arrivée de ces milliers d'hommes : « C'était l'Occident tout entier, écrit-elle, c'était tout ce qu'il y a de nations barbares [...], c'était tout cela qui émigrerait en masse [...] et marchait sur l'Asie en traversant l'Europe d'un bout à l'autre. »

Les Byzantins raffinés sont effarés à la vue des mines farouches de ces guerriers dépenaillés, censés leur venir en aide. L'impression générale, à Constantinople, est qu'il s'agit là de « barbares ». Et la stupefaction provoquée par les armées croisées à Byzance sera bientôt partagée par les chroniqueurs arabes.

Les troupes croisées jouent sur l'effet de surprise que crée leur arrivée en masse, comme elles peuvent jouer sur les divisions qui

affectent le camp arabe. Elles tracent dans le sang leur route jusqu'à la Ville sainte. Ceci non sans difficultés, car la faim, la soif, la chaleur écrasante, la dysenterie, les escarmouches continues avec les Turcs déciment bientôt une partie des troupes comme elles minent leur moral.

En 1098, parvenus à Antioche, les croisés se retrouvent encerclés dans cette cité. Alors que tout semble perdu survient un événement providentiel. La sainte Lance, cette relique sacrée qui aurait percé le flanc du Christ sur la croix, est soudain découverte dans la ville ! Cette « invention », comme on dit alors (du verbe latin *invenire*, trouver), redonne du cœur au ventre des assiégés, qui tentent une sortie... Et c'est la victoire, inespérée. Un haut fait qui sera mis en scène dans la *Chanson de la croisade*, composée peu après l'événement et bientôt récitée dans les cours d'Occident.

Les croisés sont persuadés qu'ils mettent leurs pas dans ceux du Christ et qu'ils représentent les tribus d'Israël, de retour au bercail après avoir été dispersées tout autour de la Terre. La découverte de la Lance et la victoire d'Antioche les confortent dans cette idée qu'ils rejoignent la Terre promise sur les traces du Sauveur. Les templiers, bientôt, se verront confier la garde d'une autre très précieuse relique, un fragment de la Vraie Croix.

Après avoir laissé Antioche à la garde de Bohémond de Tarente, les croisés rescapés reprennent la route de Jérusalem en janvier 1099 dans de très dures conditions. Le légat du pape meurt du typhus et la famine prend de telles proportions qu'on rapporte des scènes de cannibalisme. Hagards, les survivants, abandonnant au long de leur route de nombreux cadavres sur le sable, aperçoivent, début juin 1099, les remparts de Jérusalem. Cette vue les galvanise. Pierre l'Ermite, qui a entre-temps rejoint l'armée féodale, emmène celle-ci en un lent cortège qui se met à tourner autour des murs de la ville en chantant et en priant. Des tours d'assaut, en bois, sont aussitôt construites et les tentes dressées.

Alors, le 15 juillet, les croisés donnent l'assaut. C'est un carnage. Selon le témoignage d'un chevalier anonyme, qui rédige une chronique de la première croisade intitulée *La Geste des Francs*, après avoir escaladé les remparts et s'être introduits dans la cité, les croisés abattent sans distinction ses défenseurs et ses habitants. Si bien, rapporte le chroniqueur, que l'on marche dans le sang jusqu'aux chevilles. À Rome, Urbain II apprend bientôt la prise de la Ville sainte. Il peut dès lors, le 29 juillet 1099, mourir en paix.

## 1118-1120, la fondation de l'ordre du Temple

Le 18 juillet 1100, un an environ après la prise de Jérusalem, Godefroy de Boulogne, qui gouverne la Ville sainte avec le titre d'avoué (*advocatus*, c'est-à-dire défenseur des lieux pour le compte de l'Église), est tué d'une flèche bien ajustée tandis qu'il assiégeait la cité de Jaffa. Son frère Baudouin de Boulogne lui succède alors et prend, lui, le titre de roi de Jérusalem. Baudouin mène une politique offensive, caractéristique des premières années de présence des Francs en Terre sainte. Lawrence d'Arabie, examinant les ruines des châteaux des croisés en Syrie et au Liban en 1909, montrera qu'il s'agit à l'époque d'ouvrages dont la construction jalonne les conquêtes successives avant de devenir, par la suite, des forteresses défensives, destinées à protéger l'acquit malgré les contre-offensives musulmanes...

Dans les années 1100, l'islam est divisé. Les sunnites occupent le sud de la Palestine, les chiites règnent au sud, tandis que les Druzes gouvernent une partie du Liban. Enfin, les ismaéliens, considérés comme hérétiques par les uns et les autres, appelés avec mépris les «Assassins» (ou «consommateurs de hachich»), nichent dans les montagnes imprenables qui se trouvent en bordure du Liban. Tous dépendent, en théorie, soit de l'autorité du califat égyptien, la dynastie des Fatimides qui a son siège au Caire, soit du califat persan, la dynastie des Abbassides qui a son centre à Bagdad. Mais en réalité, ils sont tous jaloux de leur indépendance, ce qui fait le jeu des Francs.

En avril 1118, à la mort de Baudouin de Boulogne, c'est son cousin Baudouin du Bourg, le comte d'Édesse, qui prend la tête du «royaume latin de Jérusalem». Et c'est sous son règne, dans les années 1118-1120, que naît en Terre sainte l'ordre du Temple. Celui-ci, officiellement reconnu par l'Église locale en 1120 lors du concile de Naplouse, en Palestine, se nomme d'abord la «milice des pauvres chevaliers du Christ». Pauvres parce qu'en entrant dans l'ordre, les chevaliers renoncent à la possession de leurs biens personnels. Ce qui n'empêche nullement l'ordre, qui fait bientôt l'objet de nombreuses donations, de devenir, lui, de plus en plus riche.

L'évêque Jacques de Vitry, vivant en Terre sainte dans les années 1220, soit une centaine d'années plus tard, recueillera sur place ce qui se dit au sujet de la création de l'ordre et qu'il rapporte dans son *Historia orientalis* (*Histoire de l'Orient*): «À la suite de ces événements [la prise de Jérusalem et la création des "États latins" en Syrie-Palestine] et tandis que de toutes les parties du monde, riches et

pauvres, jeunes gens et jeunes filles accouraient à Jérusalem pour visiter les lieux saints, des brigands et des ravisseurs infestaient les routes publiques, tendaient des embûches aux pèlerins qui s'avançaient sans défiance, en dépouillaient un grand nombre et en massacraient quelques-uns. Quelques chevaliers agréables et dévoués à Dieu, brûlant de charité, renonçant au monde et se consacrant au service du Christ, s'astreignirent par une profession de foi et des vœux solennels, prêtés entre les mains du patriarche de Jérusalem, à défendre les pèlerins contre ces brigands et ces hommes de sang, à protéger les routes publiques, à combattre pour le souverain roi, en vivant, comme des chanoines réguliers, dans l'obéissance, dans la chasteté, et sans propriété. Les principaux d'entre eux furent deux hommes vénérables et amis de Dieu, Hugues de Pains [Payns] et Geoffroi de Saint-Aldémar [de Saint-Omer, autrement dit]. Dans le principe, ils ne furent que neuf à prendre une aussi sainte résolution. Portant les vêtements que les fidèles leur donnaient à titre d'aumônes, pendant neuf ans ils servirent sous l'habit séculier. Le Roi, les chevaliers et le seigneur patriarche, remplis de compassion pour ces nobles hommes qui avaient tout abandonné pour le Christ, les soutinrent de leurs propres ressources et leur conférèrent dans la suite, pour le salut de leurs âmes, quelques bénéfices et quelques propriétés. Comme ils n'avaient pas encore d'église qui leur appartint ni de résidence fixe, le seigneur roi [de Jérusalem] leur accorda pour un temps une petite habitation dans une partie de son palais, auprès du temple du Seigneur. L'abbé et les chanoines du même temple leur donnèrent aussi, pour les besoins de leur service, la place qu'ils possédaient à côté du palais du Roi. Et comme ils eurent dès lors leur demeure auprès du temple du Seigneur [la mosquée Al-Aqsa, réputée construite à l'emplacement du Temple du roi Salomon], ils furent appelés dans la suite frères chevaliers du Temple.»

Cette tradition est confirmée par d'autres chroniqueurs. Même si certains détails prêtent à discussion : étaient-ils bien neuf au départ et pendant neuf ans ? Il pourrait s'agir de nombres symboliques, faisant allusion à la Sainte Trinité (trois fois trois), signifiant seulement que les débuts de l'ordre furent assez modestes. En tout cas, Hugues de Payns, du nom d'une localité située non loin de Troyes en Champagne, est bien le fondateur de la milice. Guillaume de Tyr, autre chroniqueur établi en Terre sainte, qui écrit vers 1170-1174, indique pour sa part, au sujet des templiers : « Les premiers et les plus distingués d'entre eux furent deux hommes vénérables, Hugues de

Payns et Godefroy de Saint-Omer. » Ce dernier nom apparaît régulièrement aux côtés de celui du fondateur et désigne donc un chevalier originaire des Flandres. Qui est exactement Hugues de Payns et qu'a-t-il en tête en créant l'ordre du Temple ?

## Chapitre II

# VERS 1130-1140, UNE LETTRE D'HUGUES DE PAYNS, LE FONDATEUR DE L'ORDRE

Le premier maître du Temple, né en 1074, est un chevalier de la classe moyenne, cette classe qui fournira à la nouvelle milice la plupart de ses recrues. L'homme est cependant un proche du puissant comte de Champagne. Il n'est d'ailleurs pas impossible qu'Hugues de Payns ait accompagné l'armée bourguignonne lors de la première croisade, le duc de Bourgogne étant suzerain du comte de Champagne. En 1104, le comte champenois, également prénommé Hugues, se rend en tout cas en Terre sainte et le seigneur de Payns est très vraisemblablement du voyage. Le comte rentre à Troyes en 1107. En 1114, il retourne une nouvelle fois en Palestine et Hugues de Payns l'accompagne sans doute encore. Le comte est de retour en Champagne fin 1115. Hugues de Payns reste-t-il sur place, où il fonde bientôt son ordre? C'est probable.

Il s'est marié en 1108 à Élisabeth de Chappes, union dont sont nés quatre enfants. Lorsqu'il se rend en Palestine en 1114, il est veuf, ce qui intervient peut-être dans sa décision d'abandonner la seigneurie de Payns pour, désormais, consacrer son existence à Dieu. Quant au comte Hugues de Champagne, en 1124, au retour d'une campagne militaire, il refuse de reconnaître le fils, Eudes, que lui présente son épouse Isabelle de Bourgogne. Persuadé que sa femme l'a trompé, il la chasse ainsi que l'enfant. Et il s'embarque à nouveau pour la Terre sainte, où il entre cette fois dans la milice créée par son vassal, avant de mourir en Palestine en 1126. Ceci au grand regret de Bernard de Clairvaux, qui a espéré que le comte de Champagne deviendrait moine dans l'abbaye qu'il a fondée au bord de l'Aube, en 1115, à une cinquantaine de kilomètres de Troyes.

Un document exceptionnel est parvenu jusqu'à nous. Il s'agit d'une lettre, que l'on date des années 1130-1140 et qui est adressée aux «soldats du Christ qui, par leur religieux comportement dans le

Temple de Jérusalem, s'appliquent avec ferveur à leur sanctification». Autrement dit, cette missive est destinée aux templiers. Rédigée en latin, elle émane d'un certain *Hugo, peccator* (Hugues, pécheur). On discute toujours de savoir s'il s'agit du théologien Hugues de Saint-Victor, mort en 1141, ou d'Hugues de Payns en personne, disparu en 1136.

L'auteur de cette lettre fait en tout cas montre de beaucoup de sympathie envers les membres de l'ordre, et il cherche à régler un problème qui s'est fait jour au sein de la jeune organisation. Ce problème est pour le moins épineux. «Si nous proposons cette réflexion, frères, écrit "Hugues, pécheur", c'est que nous avons entendu dire que certains d'entre vous étiez troublés par quelques gens de peu de sagesse, comme si la profession par laquelle vous avez consacré votre vie à porter les armes contre les ennemis de la foi et de la paix pour la défense des chrétiens, comme si votre profession, dis-je, était illicite ou pernicieuse, autrement dit si elle constituait un péché ou l'empêchement d'un plus grand progrès.»

En d'autres mots, est-il possible, est-il légitime, se demande l'auteur de la lettre, de servir Dieu tout en massacrant les infidèles? Les religieux ne peuvent en effet verser le sang: lorsque, plus tard, l'Inquisition va recourir à la torture pour obtenir les aveux d'hérétiques supposés – procédé dont les templiers eux-mêmes feront finalement les frais –, les inquisiteurs ne verseront pas le sang. Ils confieront tortures et exécutions au «bras séculier», c'est-à-dire à des laïcs. Les chevaliers, comme tous les hommes d'armes, voient leur existence dans l'au-delà compromise, précisément pour cette raison qu'ils ont du sang sur les mains. Cependant, le pape Urbain II, lors du concile de Clermont, a bien promis la remise de tous leurs péchés aux croisés qui perdraient la vie en route ou au combat...

Saint Augustin, d'autre part, a affirmé qu'il existe une «guerre juste», celle qui consiste à défendre sa vie comme son territoire lorsque ceux-ci se trouvent mis en péril par des ennemis. Les templiers peuvent prétendre mener une telle guerre défensive lorsqu'ils protègent les pèlerins en Terre sainte. En va-t-il de même lorsqu'ils mènent l'offensive aux côtés des armées croisées cherchant à augmenter les territoires des États latins en Syrie-Palestine? Des voix s'élèvent en effet, celles de «quelques gens de peu de sagesse», s'il faut en croire *Hugo, peccator*. Des voix qui mettent en cause l'idée que l'on puisse à la fois se prétendre religieux et donner la mort en combattant.

Ainsi, Guigues, prieur de la Grande Chartreuse, met-il en garde vers 1125 «Hugues [de Payns], prieur de la sainte milice [du Temple], et tous ceux qui sont conduits par ses avis», en des termes très clairs : «Nous ne voulons nullement exhorter votre charité aux combats visibles et à la guerre qui attaque les corps [...]. C'est en vain que nous attaquons les ennemis du dehors, si, auparavant, nous ne terrassons ceux du dedans [...]. C'est pourquoi, frères bien-aimés, faisons la conquête de nous-mêmes afin d'aller sûrement ensuite attaquer les autres...»

Puis, dans les années 1140, le théologien Isaac du monastère cistercien de l'Étoile, dans le Poitou, prononce un sermon où il critique «une nouvelle milice, dont l'observance, comme quelqu'un le dit spirituellement, "relève du cinquième évangile" [l'Église ne reconnaît que quatre évangiles] : à coups de lances et de gourdins, forcer les incroyants à la foi; ceux qui ne portent pas le nom du Christ, les piller licitement et les occire religieusement; quant à ceux qui de ce fait tomberaient durant ces brigandages, les proclamer martyrs du Christ».

La réponse d'Hugues, pécheur aux attaques de ce genre, dans la lettre qu'il adresse aux «soldats du Christ», consiste à incriminer Satan en personne. Ces attaques, qui déstabilisent certains frères, prouvent en effet, selon lui, que «le diable ne dort pas». C'est le diable qui peut, à certains membres de la milice, inspirer de l'orgueil, un orgueil contre lequel il faut résister et dont il faut sortir vainqueur. C'est le démon, dit encore Hugues, qui peut corrompre les frères en leur inspirant «la haine et la fureur quand vous tuez, la cupidité quand vous enlevez les dépouilles». Bref, il préconise aux templiers d'agir en guerriers indifférents aux victoires comme aux défaites, il leur recommande de ne pas se réjouir lorsqu'ils s'emparent d'un butin, enfin il leur ordonne de ne pas haïr l'adversaire, mais bien l'iniquité qu'il représente.

Cette autodiscipline rigoureuse, qui vise à faire des frères du Temple des tueurs ascétiques, ne suffit vraisemblablement pas à vaincre les scrupules de ceux qui, en Occident, s'élèvent contre l'étrange organisation nouvelle mêlant allègrement la guerre et la prière, chose inouïe jusque-là. Le théologien le plus écouté de l'époque va dès lors entrer dans le débat, pour peser de tout son poids dans la balance.

## Avant 1136, Bernard de Clairvaux à la rescousse

Jusque-là, le célèbre abbé cistercien s'est montré très sceptique vis-à-vis de la croisade, pèlerinage en armes aux motivations ambiguës. S'agit-il bien, pour les croisés, de mettre leurs pas dans ceux du Christ, de venir en aide aux chrétiens d'Orient menacés par les Turcs, ou bien, pour des cadets de famille peu susceptibles d'hériter du domaine de leur lignage, n'est-il pas plutôt question d'abord et avant tout de se tailler des principautés en Terre sainte? Pour bien comprendre comment ont évolué les réflexions de saint Bernard à ce sujet, retournons un instant en arrière.

Fin 1127, Hugues de Payns, sur le conseil et avec le soutien du roi de Jérusalem, a entamé une « tournée européenne » destinée à recueillir des dons pour la milice templière. Celle-ci, en effet, constitue l'une des seules forces sur lesquelles peuvent compter les États latins pour tenter de maintenir leurs conquêtes. Trop de croisés, après s'être rendus en Syrie-Palestine, s'en sont retournés en Occident, laissant cités et forteresses à la merci d'une possible contre-offensive musulmane. Afin d'augmenter la force d'occupation et poursuivre la guerre sainte en Orient, il faut à la nouvelle milice asseoir avant tout sa légitimité. Or, cette légitimité est controversée, ainsi qu'en témoigne la lettre d'Hugues, pécheur.

L'abbé Guibert de Nogent, dans sa *Geste des Francs*, une histoire de la première croisade composée vers 1108-1109, résume bien l'enjeu: « Dieu, en notre temps, a institué des guerres saintes afin que l'ordre des chevaliers et le peuple qui les suit, jusqu'ici occupés à s'entretuer [...], puissent y trouver un nouveau moyen d'acquérir leur salut... »

En Espagne, alors sous domination musulmane, le *ribât* a fait son apparition un demi-siècle plus tôt. Il s'agit de communautés de guerriers s'adonnant au *djihâd*, la guerre sainte, tout en respectant des règles religieuses très strictes. Ceci a-t-il inspiré les fondateurs du Temple? La question reste controversée.

Quoi qu'il en soit, le pape Honorius II a vraisemblablement reçu la visite d'Hugues de Payns à Rome, à l'époque de la « tournée européenne » effectuée par ce dernier. Le Saint-Père, sans doute à l'appel du roi de Jérusalem, s'est alors décidé à soutenir l'initiative du maître de la milice. Et c'est peut-être bien cette décision qui fait réfléchir Bernard de Clairvaux, jusque-là sceptique au sujet de la croisade.

En 1129, le futur saint Bernard participe en effet au concile régional, auquel assiste un légat du pape, qui prend place à Troyes. Ce concile a pour but de fixer la règle spécifique qui va régir l'existence des membres de l'ordre du Temple. Ensuite, à une date imprécise, mais avant 1136, puisque cette année-là disparaît Hugues de Payns, Bernard rédige un écrit qui fera date. Adressé au maître de l'ordre, il s'intitule *De laude novae militiae* (*De l'éloge de la nouvelle milice*) et on l'appelle généralement *Éloge de la nouvelle chevalerie*. Vu l'immense notoriété de l'abbé de Clairvaux, dirigeant de l'ordre des moines cisterciens alors en pleine croissance, ce texte aura un impact décisif sur l'opinion.

Toute la première partie du texte de l'abbé de Clairvaux fait l'éloge de cette «chevalerie d'une espèce nouvelle», le Temple, présenté carrément comme le bras armé du Christ. Tandis que l'islam, aux yeux de l'auteur, incarne, lui, l'«escorte» de l'Ennemi, autrement dit l'armée du démon. Bernard insiste sans crainte sur la nouveauté de cet ordre qui réunit pour la première fois, écrit-il, les deux glaives : le spirituel qui combat les vices et le temporel qui résiste avec force et courage à l'adversaire.

Dressant le portrait d'hommes qui négligent leur apparence, allant et venant sans cesse suivant les ordres du maître de la milice, portant la barbe, vivant et mourant dans la poussière de contrées sauvages, l'abbé de Clairvaux, dans l'*Éloge de la nouvelle chevalerie*, les oppose trait pour trait aux chevaliers «du siècle». Selon lui, ceux-ci ne seraient attachés qu'à leurs vêtements raffinés et à leurs armures de prix, ils ne se voueraient qu'aux mondanités, comme à de vains combats (on songe évidemment aux tournois alors à la mode parmi la jeunesse de la classe chevaleresque).

La deuxième partie du *De laude* présente ensuite longuement Jérusalem, la Ville sainte, sous la forme d'un lieu éminemment sacré, où le pèlerin entame un parcours initiatique qui doit le mener à une forme de transfiguration sur les traces du Sauveur. Cependant, c'est surtout la première partie du texte qui va marquer les esprits, cette partie dans laquelle Bernard de Clairvaux décrit les templiers comme des moines-soldats. Dans quelle mesure cette image correspond-elle à la réalité? Pour le savoir, examinons cette fameuse règle qui va désormais régir l'existence des templiers.

## Ce que dit la règle du Temple, édictée en 1129 au concile de Troyes

La règle de l'ordre est parvenue jusqu'à nous via une petite dizaine de manuscrits. Le plus ancien d'entre eux, remontant au XII<sup>e</sup> siècle, est conservé à Bruges. Cette règle est édictée lors du concile régional assemblé à cet effet à Troyes en Champagne, le 13 janvier 1129. Soit au terme de la « tournée européenne » effectuée par Hugues de Payns et en présence de celui-ci. Sont également présents, dans la cathédrale romane de Troyes, outre le légat du pape en France, Mathieu d'Albano, deux archevêques, ceux de Reims et de Sens, ainsi que les évêques de Chartres, Soissons, Paris et, bien sûr, Troyes, de même que le prélat d'Orléans, les évêques d'Auxerre, de Meaux, de Laon, de Beauvais et le prélat de Châlons. Des abbés sont également de la partie, les dirigeants des monastères de Cîteaux, Pontigny, Trois-Fontaines, Saint-Denis de Reims, Saint-Étienne de Dijon, Molesmes... Bernard, abbé de Clairvaux, dont une tradition veut qu'il ait personnellement inspiré la règle du Temple, se trouve lui aussi dans l'assemblée.

Le procès-verbal du concile qui, dans les manuscrits, précède le texte de la règle proprement dite indique également la présence de différents clercs, tels « maître Aubri de Reims » et « maître Fouchier » et « plusieurs autres qu'il serait long d'énumérer ». Un clerc fait office de scribe, un certain Jean Michel ou Jehan Michiel.

Enfin, des « non lettrés » (*non litteratis*: des hommes n'ayant pas fait d'études, c'est-à-dire des laïcs) ferment la marche et ils ne sont pas des moindres: Thibaud comte de Champagne, le comte de Nevers et André de Baudement, le sénéchal du comte champenois. Ces hommes ne se contentent pas de faire de la figuration, comme nous l'apprennent les textes: ils examinent avec soin les usages déjà en cours dans l'ordre, pour retenir les meilleurs et rejeter les autres.

Cinq « frères » du Temple accompagnent le « maître de la chevalerie », Hugues, à Troyes, afin d'exposer les coutumes jusque-là en vigueur dans l'ordre: Godefroy [de Saint-Omer, très probablement, l'un des fondateurs], Roland, Geoffroy Bisot, Payen de Montdidier et Archambaut de Saint-Amand.

La règle, à l'issue du concile de Troyes, va circuler, au XII<sup>e</sup> siècle, surtout dans les milieux cisterciens, remarque l'historienne Simonetta Cerrini, qui s'est spécialisée dans l'étude et le commentaire du texte. Le concile de Troyes s'inspire pour partie de la règle de

saint Benoît, règle en usage dans de grands ordres monastiques occidentaux, dont celui de Cîteaux.

Relevons par exemple l'accent mis dans la règle du Temple comme dans celle de saint Benoît sur l'obéissance. Le troisième paragraphe de la règle bénédictine indique en effet : « À toi donc s'adresse en ce moment ma parole, qui que tu sois, qui, renonçant à tes propres volontés pour militer sous le vrai roi, le seigneur Jésus-Christ, prends en main les puissantes et glorieuses armes de l'obéissance. »

Et la règle templière commence, elle, par ces mots : « Nous parlons en premier à tous ceux qui ont le mépris de suivre leur propre volonté, qui désirent servir le cœur pur le véritable Souverain Roi [ c'est-à-dire le Christ ] et qui, avec une intense sollicitude, préfèrent user de la très noble arme de l'obéissance avec persévérance. »

S'extrayant de la « masse de perdition » que représente la chevalerie mondaine, le chevalier qui s'engage dans l'ordre se dépouille de ses biens propres : il fait vœu de pauvreté ( ce qui n'empêchera nullement son ordre, comme certains ordres monastiques, de devenir très riche ). Mais, prononçant les vœux contraignants de tous les moines – obéissance, pauvreté, chasteté –, il choisit de mettre ses compétences militaires au service d'une institution, énonce encore le texte de la règle. Cette institution, c'est « la sainte Église » : il ne s'agit donc plus seulement de protéger la Terre sainte et les pèlerins se rendant à Jérusalem, mais bien de concevoir le Temple comme une sorte de bras armé de l'Église.

L'engagement du chevalier comporte en outre une dimension spirituelle. Jacques de Vitry, dans son *Historia orientalis*, présentera les templiers comme de « nouveaux Macchabées », cette famille juive qui, selon le livre biblique des Macchabées, résista contre l'hellénisation forcée des Juifs au II<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Ils connurent le martyre. Il n'est pas impossible que certaines des fresques templières décorant les murs de la chapelle de la commanderie de Cressac, non loin d'Angoulême, représentent le martyre des Macchabées, assimilé à celui des chevaliers du Temple bravant la mort en Terre sainte.

La règle des pauvres chevaliers compagnons du Christ et du Temple de Salomon (*Regula pauperum commilitonum Christi Templique Salomonici*), en sus de l'obéissance et du renoncement volontaire au monde, met l'accent sur l'importance et le pouvoir du maître (*magister*) au sein de la milice. Voilà qui représente déjà une différence considérable avec les ordres monastiques classiques. Ceux-ci sont en effet dirigés par un *abbé* – mot venu de l'araméen

# TABLE DES MATIÈRES

|  |     |
|--|-----|
| Prologue   | 5   |
| Première partie L'ascension  | 7   |
| I. 27 novembre 1095, l'appel du pape   | 9   |
| II. Vers 1130-1140, une lettre d'Hugues de Payns,<br>le fondateur de l'ordre | 17  |
| III. 1146-1149, le rôle du Temple dans la deuxième croisade                  | 27  |
| IV. Du XII <sup>e</sup> au XIV <sup>e</sup> siècle, les maisons du Temple    | 37  |
| V. 1187, la catastrophique bataille de Hattin                                | 49  |
| VI. 1189-1192, la troisième croisade et la prise d'Acre                      | 61  |
| VII. 1202-1204, la quatrième croisade est détournée sur<br>Constantinople    | 71  |
| VIII. 1209-1229, les templiers face aux cathares                             | 79  |
| IX. 1228-1229, la singulière croisade de l'empereur Frédéric II              | 87  |
| X. 1248-1270, Saint Louis face au Temple                                     | 95  |
| Deuxième partie La chute   | 101 |
| XI. 1291, le dernier combat des templiers à Saint-Jean-<br>d'Acre            | 103 |
| XII. 1307-1312, le procès  | 113 |
| Troisième partie La légende  | 131 |
| XIII. 1314, la malédiction   | 133 |
| XIV. De 1307 à aujourd'hui, l'introuvable « trésor<br>des templiers »        | 137 |
| XV. Au XVIII <sup>e</sup> siècle, francs-maçons et templiers                 | 143 |
| XVI. Résurgences aux XIX <sup>e</sup> et XX <sup>e</sup> siècles             | 149 |
| Épilogue   | 155 |
| Liste chronologique des 23 maîtres de l'ordre du Temple                      | 157 |
| Bibliographie  | 159 |

Couverture : Dominique Hambÿe  
Mise en pages : MC Compo – [www.mccompo.be](http://www.mccompo.be)  
Relecture : Catherine Meeÿs  
Illustrations : Wiki Commons, sauf mention contraire

L'éditeur s'est efforcé de régler les droits des ayants droits conformément aux prescriptions légales. Les détenteurs des droits que, malgré nos recherches, nous n'aurions pu retrouver sont priés de se faire connaître à l'éditeur.

Toutes reproductions ou adaptations d'un extrait quelconque de ce livre, par quelque procédé que ce soit, réservées pour tous pays.

© Éditions Racine, 2022  
Tour & Taxis, Entrepôt royal  
86C, avenue du Port, BP 104A • B-1000 Bruxelles  
[www.racine.be](http://www.racine.be)

D. 2022, 6852. 27  
Dépôt légal : octobre 2022  
ISBN 978-2-39025-205-4

Imprimé aux Pays-Bas